

Grossesse et soins dentaires



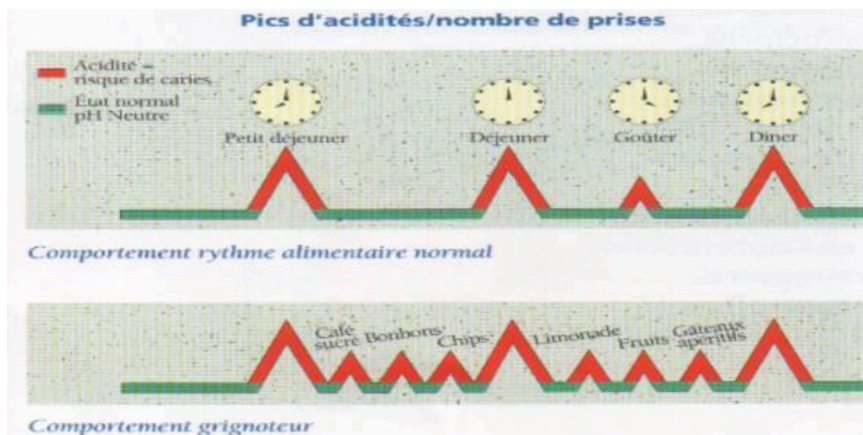
Les risques bucco-dentaires liés à la grossesse :

Gingivite :

Pendant la grossesse, s'opère un remaniement hormonal rendant les gencives très sensibles à l'inflammation. A la moindre accumulation de plaque dentaire, des douleurs et des saignements peuvent apparaître : ce sont les signes de la « gingivite gravidique de la femme enceinte ». Rassurez-vous, elle n'a de gravidique que les signes cliniques qui sont impressionnants mais elle n'est en soi absolument pas grave du tout. En effet, cette affection de la gencive est réversible avec des soins gingivaux particuliers. Prenez conseil auprès de votre dentiste.

Caries :

Pendant la grossesse, de nombreuses femmes modifient leurs habitudes alimentaires et ont tendance à grignoter. Ce comportement, s'il n'est pas contrôlé, risque d'entraîner l'apparition de caries.



Par ailleurs, en cas de vomissements fréquents dans les premiers mois, l'acidité peut occasionner une déminéralisation de l'émail des dents. Il est alors conseillé de se rincer la bouche à l'eau ou à l'aide d'un bain de bouche fluoré. Le brossage est à proscrire juste après un vomissement car il augmenterait la dégradation de l'émail déjà fragilisé.

Les soins dentaires pendant la grossesse :

Faut-il consulter ?

Au cours du premier trimestre de la grossesse, tous les organes du fœtus se mettent en place. Pour ne pas perturber cette phase sensible, en dehors des urgences, les soins dentaires sont déconseillés.

A partir du deuxième trimestre, tous les organes sont en place et ne font que « grandir ». Le deuxième trimestre est la phase privilégiée pour pouvoir prodiguer des soins. En revanche à partir du troisième trimestre, sauf en cas d'urgence, on évite tant que possible d'intervenir chez la femme enceinte pour éviter, si infime soit-il, tout risque de fausse couche.

Les radiographies dentaires

Théoriquement, les radiographies dentaires réalisées pendant la grossesse ne comportent pas de risque pour le fœtus qui n'est pas directement sur le trajet du rayonnement. Cependant, par mesure de précaution, ils ne seront réalisés qu'en cas de nécessité. Pour plus de sécurité, le ventre de la mère peut être protégé par un tablier de plomb.

Influence de l'état bucco-dentaire de la mère sur la santé du fœtus

La présence de caries, ou d'une parodontite, entraîne le passage dans le sang de nombreuses bactéries d'origine buccale pouvant mener à un accouchement prématuré.

Conclusion :

Si vous envisagez une grossesse, il est recommandé de surveiller son état bucco-dentaire au préalable. Si vous êtes déjà enceinte, il est recommandé de faire une visite de contrôle au cours du deuxième trimestre.